

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021
COMPTE-RENDU SUCCINCT
AFFICHÉ LE 29 MARS 2021**

Le vingt-deux mars deux mil vingt-et-un à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Fabrice DALINO, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice :
Date d'envoi de la convocation :

29
15 mars 2021

PRÉSENTS :

Les Adjointes au Maire :

Mesdames FAUCHOUX – HERITAGE (*jusqu'à 20h11*) – LE GUELLEC – RICHOUX.
Messieurs BERTRAND – BOURGOGNON – GUILLOUET.

Les Conseillers municipaux :

Mesdames ANDRIAMANDIMBY – CANOVAS – CHAUVIN – DAVID (*jusqu'à 20h28*) – HUET – LE PALLEC – METENS – PELLETIER (*à partir de 18h44*).
Messieurs ANDRIAMANDIMBY – DESSAUGE – DUFFE – FIERDEHAICHE – GAUTHIER – LE BRAS – NEDELEC – THIRION – TILLARD.

PROCURATIONS :

MME BIRLOUET a donné procuration à **M. DUFFÉ**,
MME DAVID a donné procuration à **M. TILLARD** (*à partir de 20h28*),
MME GRELIER a donné procuration à **MME CHAUVIN**,
M. JOSTE a donné procuration à **MME RICHOUX**,
MME LE BAIL-POUTREL a donné procuration à **MME LE GUELLEC**,
MME PELLETIER a donné procuration à **MME HÉRITAGE** (*jusqu'à 18h44*).

SECRETAIRE: MME FAUCHOUX

N°	RAPPORTEUR	OBJET	VOTES
21-16	M LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 JANVIER 2021	Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du 25 janvier 2021, le Conseil Municipal : - ADOpte le procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2021.
FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES			
	M. BERTRAND	ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES ÉLUS MUNICIPAUX EN 2020	Information – Pas de délibération
<u>Vote des comptes de gestion 2020</u>			
21-17	M. BERTRAND	BUDGET COMMUNAL – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020	Après avoir délibéré, à 24 voix pour et 5 abstentions (Mmes CHAUVIN, DAVID, GRELIER, et MM. TILLARD et THIRION), le Conseil Municipal : - DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget de la Ville de Montfort sur Meu au titre de l'exercice 2020 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

21-18	M. BERTRAND	BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020	<p>Après avoir délibéré, à 26 voix pour et 3 abstentions (Mmes CHAUVIN, DAVID, et GRELIER), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget annexe Assainissement au titre de l'exercice 2020 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.
21-19	M. BERTRAND	BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020	<p>Après avoir délibéré, à 26 voix pour et 3 abstentions (Mmes CHAUVIN, DAVID, et GRELIER), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget annexe Assainissement Non Collectif au titre de l'exercice 2020 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.
21-20	M. BERTRAND	BUDGET GARE GARUN - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020	<p>Après avoir délibéré, à 26 voix pour et 3 abstentions (Mmes CHAUVIN, DAVID, et GRELIER), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget annexe Gare-Garun au titre de l'exercice 2020 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Vote des comptes administratifs 2020

Le Maire et D. DAVID quittent la salle et ne prennent pas part au vote (Art. L2121-14 du CGCT)

21-21	M. BERTRAND	BUDGET COMMUNAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020	<p>Après avoir délibéré, à 23 voix pour et 4 abstentions (Mmes CHAUVIN, GRELIER et MM. TILLARD et THIRION), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le Compte Administratif 2020 du Budget Principal de Montfort-Sur-Meu.
21-22	M. BERTRAND	BUDGET ASSAINISSEMENT - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020	<p>Après avoir délibéré, à 23 voix pour et 4 abstentions (Mmes CHAUVIN, GRELIER et MM. TILLARD et THIRION), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Assainissement de Montfort-Sur-Meu.
21-23	M. BERTRAND	BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020	<p>Après avoir délibéré, à 25 voix pour et 2 abstentions (Mmes CHAUVIN et GRELIER), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le Compte Administratif 2020 du Budget annexe Assainissement Non Collectif de Montfort-Sur-Meu.
21-24	M. BERTRAND	BUDGET GARE-GARUN - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020	<p>Après avoir délibéré, à 25 voix pour et 2 abstentions (Mmes CHAUVIN et GRELIER), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le Compte Administratif 2020 du Budget annexe Gare-Garun de Montfort-Sur-Meu.

Le Conseil Municipal revient en sa forme complète

21-25	M. BERTRAND	BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AFFECTE la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 765 697.77 € en réserve sur le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » au sein du budget 2021.
21-26	M. BERTRAND	BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AFFECTE la somme de 47 962.92 € en réserve en investissement sur le compte 1068 « Autres réserves », - AFFECTE la somme de 200 000.00 € en fonctionnement, sur le compte 002 « Solde d'exécution reporté ».
21-27	M. BERTRAND	CLOTURE DU BUDGET ANNEXE GARE-GARUN	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE la dissolution du budget annexe Gare Garun.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

21-28	M. BERTRAND	FISCALITÉ LOCALE DIRECTE – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2021	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le maintien des niveaux de fiscalité, soit : <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">2020</th> <th style="text-align: center;">2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;"></td> <td style="text-align: center;"></td> </tr> <tr> <td>Taxe Habitation / THLV</td> <td style="text-align: center;">21,18%</td> <td style="text-align: center;">21,18%</td> </tr> <tr> <td>Taxe Foncier Bâti</td> <td style="text-align: center;">21,18%</td> <td style="text-align: center;">19,90%</td> </tr> <tr> <td>Taxe Foncier Non Bâti</td> <td style="text-align: center;">59,65%</td> <td style="text-align: center;">59,65%</td> </tr> </tbody> </table>		2020	2021				Taxe Habitation / THLV	21,18%	21,18%	Taxe Foncier Bâti	21,18%	19,90%	Taxe Foncier Non Bâti	59,65%	59,65%
	2020	2021																
																		
Taxe Habitation / THLV	21,18%	21,18%																
Taxe Foncier Bâti	21,18%	19,90%																
Taxe Foncier Non Bâti	59,65%	59,65%																
21-29	M. BERTRAND	SUBVENTIONS 2021 AU CCAS	<p>Après avoir délibéré, à 24 voix pour et 5 contre (Mmes CHAUVIN, DAVID, GRELIER, et MM. TILLARD et THIRION), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le versement d'une subvention dans la limite de 3 500 € correspondant au 1/3 des recettes liées aux concessions funéraires constatées sur le budget ville N-1 sur le compte 70311. - AUTORISE le versement d'une subvention de 6 700 € correspondant aux subventions octroyées par le Conseil Départemental, qui a en 2020, bénéficié au budget principal de la ville en réduisant la subvention d'équilibre, - AUTORISE le versement des subventions « Projets » au prorata des montants réellement ordonnancés soit : <ul style="list-style-type: none"> • Monalisa : 800€ pour une opération de 2 680€ • Mobilité : 3 500€ pour 8 300€ • Séjour séniors : 2 500€ pour 6 000€ • Octobre Rose : 3 000€ pour 3 000€ - AUTORISE le versement d'une subvention d'équilibre au CCAS de Montfort au regard des résultats observés en fin d'exercice dans la limite de 91 950 €. - AUTORISE les écritures comptables qui en découlent. 															

21-30	M. BERTRAND	ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOPTE le Budget Primitif Principal 2021 pour l'ensemble des chapitres des recettes des sections de fonctionnement et d'investissement. <p>Après avoir délibéré, à 24 voix pour et 5 contre (Mmes CHAUVIN, DAVID, GRELIER, et MM. TILLARD et THIRION), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOPTE le Budget Primitif Principal 2021 pour l'ensemble des chapitres des dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement. - AUTORISE le Maire à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires dans le cadre du contentieux dit « Eau Potable » opposant Montfort Communauté à la Ville, et en particulier les écritures associées aux provisions.
21-31	M. BERTRAND	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOPTE le Budget annexe Assainissement 2021 en ses quatre sections tel que présenté en séance.
21-32	M. BERTRAND	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOPTE le Budget annexe Assainissement non collectif 2021 en ses quatre sections tel que présenté en séance.
URBANISME ET CADRE DE VIE			
21-33	J.L BOURGOGNON	RUELLE DES MOULINS – ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE ET LES PROPRIETAIRES	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCEPTE l'échange par la commune de sa parcelle AW n°9 d'une surface de 215 m² contre la parcelle AW n°15 d'une surface de 214 m² appartenant aux propriétaires du 6, ruelle des Moulins ; - PREND ACTE que les biens échangés ont été valorisés à un prix identique. Par conséquent, aucune soulte ne sera versée ; - PREND ACTE que le bien reçu en échange intégrera le domaine public communal ; - PRÉCISE que cette opération ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor Public conformément aux dispositions de l'article 1042 du Code général des impôts ; - RAPPELE que les échanges à venir résultant du seul exercice, par la ville de Montfort-sur-Meu, de son droit de propriété, sans autre motivation que celle de réemployer autrement la valeur de son actif, au service de ses missions, ils ne sauraient être assujettis à TVA.

21-34	J.L BOURGOGNON	CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN APPARTENANT AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - ALLEE DES ECUREUILS	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CLASSE dans le domaine privé de la Commune la bande de terrain objet de la demande susvisée ; - AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente du bien et tous les documents qui s'y affèrent ; - DIT que le document d'arpentage contradictoire définitif est à la charge des demandeurs ainsi que l'ensemble des frais inhérents à cette opération (frais administratifs liés à l'enquête publique + acte notarié) ; - DIT que le montant de la vente est fixé au prix de 3 000 €, conformément à l'avis émis par France Domaine.
21-35	J.L BOURGOGNON	RÉSILIATION DE LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE D'ACTIONS FONCIÈRES FONCIER DE BRETAGNE/VILLE DE MONTFORT-SUR-MEU	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DÉCIDE de résilier la convention opérationnelle d'actions foncières signée entre la Collectivité et l'Établissement Public Foncier de Bretagne le 14 janvier 2014 ; - AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
21-36	J.L BOURGOGNON	CONVENTION VILLE / SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DU PAYS DE BROCÉLIANDE POUR L'ENTRETIEN DU BÂTIMENT	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer la convention d'entretien des locaux du 10, ruelle des Ecoles entre le Syndicat Mixte intercommunal de l'Ecole de Musique du Pays de Brocéliande (EMPB) et la Commune de Montfort-sur-Meu.
21-37	J.L BOURGOGNON	PETITES VILLES DE DEMAIN - CONVENTION D'ADHÉSION	<p>Après avoir délibéré (MME HERITAGE absente pour ce vote), à 22 voix pour et 6 abstentions (Mmes CHAUVIN, DAVID, GRELIER, HUET et MM. TILLARD et THIRION), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » et tous les documents qui s'y affèrent.
CULTURE, VIE ASSOCIATIVE, SPORT, PATRIMOINE			
21-38	M. LE GUELLEC	VALIDATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE VALORISATION DES PATRIMOINES MATÉRIELS ET IMMATERIELS	<p>Après avoir délibéré (MME HERITAGE absente pour ce vote), à 23 voix pour et 5 abstentions (Mmes CHAUVIN, DAVID, GRELIER et MM. TILLARD et THIRION), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE ce Programme Pluriannuel de Valorisation des Patrimoines matériels et Immatériels, - AUTORISE le Maire à transmettre pour validation à l'association des <i>Petites Cités de Caractère</i>® ce Programme Pluriannuel de Mise en Valeur des Patrimoines Matériels et Immatériels communal.

21-39	M. LE GUELLEC	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE – DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL TOUR DU PAPEGAUT	<p>Après avoir délibéré (MME HERITAGE absente pour ce vote), à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Ministère de la Culture et à signer tous les documents y afférents.
21-40	M. LE GUELLEC	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 AUX ASSOCIATIONS	<p>Après avoir délibéré (MME HERITAGE absente pour ce vote), à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE les subventions au titre du fonctionnement aux associations, tel que présenté en séance, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
21-41	M. LE GUELLEC	SUBVENTION A L'ASSOCIATION EAPB POUR LA COURSE DU MUGUET	<p>Après avoir délibéré (MME HERITAGE absente pour ce vote), à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 1 500 € pour la manifestation de la Course du Muguet 2021 à l'association Entente Athlétique du Pays de Brocéliande, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
21-42	M. LE GUELLEC	SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES EQUISPORTS DU PAYS DE MONTFORT	<p>Après avoir délibéré (MME HERITAGE absente pour ce vote), à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 1 000 €, au titre des manifestations équestres de niveaux pro et amateurs élite 2021, à l'association Equisports du Pays de Montfort, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
21-43	M. LE GUELLEC	VERSEMENT DE LA COTISATION AU COMITÉ DE JUMELAGE	<p>Après avoir délibéré (MME HERITAGE absente pour ce vote), à l'unanimité (MME LE GUELLEC ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le versement de la cotisation au comité de jumelage selon les modalités prévues dans la convention liant les deux entités ; - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette cotisation.
TRANSITION ECOLOGIQUE, MOBILITES, GESTION DES RISQUES			
21-44	M. LE PALLEC	CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE / MAISON DU PATRIMOINE EN BROCÉLIANDE	<p>Après avoir délibéré (MME HERITAGE absente pour ce vote), à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat entre la Maison du Patrimoine en Brocéliande et la Commune de Montfort-sur-Meu.
21-45	E. NEDELEC	PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE - VENTE DE BOIS	<p>Après avoir délibéré (MME HERITAGE absente pour ce vote), à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DEMANDE aux services de l'Office National des Forêts de proposer ces bois martelés à la vente en bois façonnés.

21-46	E. NEDELEC	FGDON 35 - ACTIVITÉ DE PIÈGEAGE BÉNÉVOLE DES RONGEURS AQUATIQUES EXOTIQUES	<p>Après avoir délibéré (MME HERITAGE absente pour ce vote), à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DÉCIDE d'allouer une somme de 1 300 € (sans part variable), par équipe et par période, pour la capture des ragondins et autres rongeurs aquatiques exotiques. 																				
21-47	M. LE PALLEC	CONVENTION D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION DE RUCHES	<p>Après avoir délibéré (MME HERITAGE absente pour ce vote), à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer la convention d'installation et d'exploitation de ruches – Parcelle AT n°300 – Jardin du Presbytère. 																				
21-48	C. RICHOUX	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES PUBLIQUES	<p>Après avoir délibéré (MME HERITAGE absente pour ce vote), à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE les subventions de fonctionnement aux écoles telles que présentées ci-après : <table border="1" data-bbox="850 741 1528 936"> <thead> <tr> <th></th> <th>Fournitures scolaires individuelles</th> <th>Sorties Educatives & Projets</th> <th>Total subvention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ecole Élémentaire Moulin à Vent</td> <td>1 297,80</td> <td>1 556,10</td> <td>2 853,90 €</td> </tr> <tr> <td>Ecole Élémentaire Pays Pourpré</td> <td>2 193,90</td> <td>2 630,55</td> <td>4 824,45 €</td> </tr> <tr> <td>Ecole Maternelle Moulin à Vent</td> <td>552,75</td> <td>827,45</td> <td>1 380,20 €</td> </tr> <tr> <td>Ecole Maternelle Pays Pourpré</td> <td>907,50</td> <td>1 358,50</td> <td>2 266,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE M. le Maire à verser les sommes correspondantes aux OCCE respectifs de chaque école. 		Fournitures scolaires individuelles	Sorties Educatives & Projets	Total subvention	Ecole Élémentaire Moulin à Vent	1 297,80	1 556,10	2 853,90 €	Ecole Élémentaire Pays Pourpré	2 193,90	2 630,55	4 824,45 €	Ecole Maternelle Moulin à Vent	552,75	827,45	1 380,20 €	Ecole Maternelle Pays Pourpré	907,50	1 358,50	2 266,00 €
	Fournitures scolaires individuelles	Sorties Educatives & Projets	Total subvention																				
Ecole Élémentaire Moulin à Vent	1 297,80	1 556,10	2 853,90 €																				
Ecole Élémentaire Pays Pourpré	2 193,90	2 630,55	4 824,45 €																				
Ecole Maternelle Moulin à Vent	552,75	827,45	1 380,20 €																				
Ecole Maternelle Pays Pourpré	907,50	1 358,50	2 266,00 €																				

**Fabrice DALINO,
Maire.**

